



Jour décompté pendant arrêt de travail

Par **Loop&Raf49**, le **23/02/2024** à **09:11**

Bonjour,

Je suis salariée de droit privé dans l'éducation. J'ai été en arrêt une semaine sans jours de carence. La sécu a payé les 5 jours d'arrêt. Mon employeur me dit que je lui dois une journée parce que la semaine où j'ai été arrêtée, il y avait une journée pédagogique pour laquelle nous étions informés, par mail, 10 jours avant celle-ci, que nous n'y participerions pas. Du coup, mon employeur me dit que cette journée n'entre pas dans mon arrêt de travail et que je lui dois mes heures. Pourtant il a reçu une indemnité de 5 jours de la sécu.

Pouvez-vous me confirmer qu'il en a le droit ? S'il n'en a pas le droit pouvez vous me donner le texte de loi qui s'y affère s'il vous plaît ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

NN

Par **miyako**, le **24/02/2024** à **21:54**

Bonjour,

<https://forum-assures.ameli.fr/questions/1479049-employeur-verser-totalite-ij-recoit-cadre-subrogation>

Toutes les IJSS versés à votre employeurs doivent vous êtres intégralement reversées .Il ne peut pas vous retenir un jour de formation puisque vous étiez en arrêt de travail indemnisé par la CPAM et également par votre prévoyance obligatoire..Contrôler avec votre compte AMELi;

Ragardez votre Convention collective applicable au sujet des jours de carence pour le complément de salaire en plus des IJSS

Cordialement

Par **Loop&Raf49**, le **25/02/2024** à **02:04**

Merci beaucoup pour votre réponse miyako